

Causerie sur l'Hygiène

Les maladies contagieuses sont celles qui se transportent d'un individu malade à un individu bien portant ; elles sont dues à des germes appelés microbes, qui ont la propriété de se reproduire avec une extrême facilité.

La contagion résulte soit du contact direct, soit du contact indirect, par l'intermédiaire de l'air, des eaux, du lait, des aliments, des vêtements, etc.

Au nombre des principales maladies contagieuses sont : la fièvre typhoïde, la variole, la rougeole, la scarlatine, la diphtérie, la tuberculose.

Les précautions à prendre pour se prémunir contre la contagion sont les suivantes : ne pas s'exposer au contact des malades, lorsqu'on est à jeun, faible ou fatigué ; éviter les endroits humides, chauds, malpropres ou mal ventilés, où naissent les épidémies ; se tenir le plus éloigné possible du lit d'un malade et n'en approcher que pour donner les soins voulus ; faire usage de désinfectants pour purifier l'air de la chambre d'un malade et pour détruire les germes de son linge ou des objets servant à son usage.

Il y a des gens qui ne croient pas à la contagion. Ils ont tort. La contagion existe parce que le microbe, être infiniment petit, a la vie et communique la maladie à l'être chez qui il se transporte. Mais, tous les individus n'ont pas la même réceptivité morbide ; en d'autres termes, tous les tempéraments ne sont pas également disposés à l'action du microbe. Tel organisme vigoureux pourra résister à la contagion la plus maligne, tandis que telle autre constitution délicate ou affaiblie par divers abus, attrapera toutes les maladies passant à sa portée.

ESCULAPE.

PREVOYANT GRATIS.

Il arrive parfois à certains sociétaires de refuser de recevoir "Le Prévoyant" parce qu'ils sont sous l'impression qu'ils doivent payer une piastre par année pour abonnement. Nous désirons leur rappeler que le "Prévoyant" est envoyé *gratuitement* à tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Monsieur Georges W. Séguin

Il n'est plus....

Toujours la mort est une visiteuse importune, mais combien plus encore quand elle s'attaque à une sommité sociale ! Le deuil plane alors sur une famille nombreuse. Et, la tristesse règne en plus d'une demeure....

Par la mort de M. Georges W. Séguin, l'Union St-Joseph du Canada perd un président actif, dévoué, aimé. Le coup est d'autant plus formidable, qu'il arrive sans être attendu aucunement. Celui qu'il a plu au ciel de nous enlever était encore dans la force de l'âge : 48 ans. Doué d'une bonne constitution, il n'avait jamais été malade. Or, il a suffi d'une maladie de trois jours pour le coucher dans sa tombe !

Dans cette épreuve pénible, qu'il nous soit permis d'imposer silence à notre propre douleur, pour offrir à une famille éplorée l'expression de notre sympathie la plus vive et de nos condoléances les plus sincères. Plus que personne, nous avons été à même d'apprécier les hautes qualités de cœur et d'esprit du cher défunt, et nous réalisons l'immense perte que sa femme et ses enfants viennent de faire. Au nom de tous nos membres, nous leur souhaitons courage dans l'épreuve, résignation dans le malheur, confiance dans la miséricorde de Dieu.

A tous nos sociétaires, nous demandons la généreuse aumône de ferventes prières pour celui qui, en qualité de Président général de l'Union St-Joseph du Canada, les aimait comme un père.

M. G.W. Séguin était président général de l'Union St-Joseph du Canada depuis le mois d'août 1908. Avant d'arriver à la présidence, il avait rempli successivement les charges de censeur supérieur et d'auditeur supérieur.

Il était membre de la Société depuis plus de vingt-cinq ans, et lui prouvait son admiration en travaillant ardemment à son succès. C'était un mutualiste, mais un mutualiste catholique et canadien-français. Etendre la bienfaisante influence de la religion, accroître le prestige de la race canadienne-française, c'était sa double ambition. Et, ceux qui l'ont connu savent s'il était ardent à poursuivre un but et à mener à terme une entreprise. Il voulait transformer l'Union St-Joseph du Canada en un foyer de patriotisme. Et il a réussi ! Secondé dans ses efforts par des directeurs éclairés et patriotes, il a dirigé les énergies de la Société à la défense et à la sauvegarde des intérêts religieux et nationaux. Pour ne mentionner qu'une chose, l'œuvre du Centin Collégial, dont il a été l'inspirateur, restera à la louange de sa mémoire.

Natif de St-André Avellan, comté de Labelle, M. G.W. Séguin fit ses études commerciales à l'Université d'Ottawa. Ses débuts dans la vie furent modestes. Fils de ses œuvres, il devint plus tard percepteur des taxes de la ville d'Ottawa, président de l'Union St-Joseph du Canada, président de la Compagnie du Chemin de fer de la Rivière Petite Nation, trésorier de l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario.

Il est décédé, mercredi, le 6 décembre, à huit heures du matin, après trois jours de maladie. Une fluxion de poitrine a causé cette fin rapide.

Il laisse une épouse éplorée et cinq enfants, dont l'ainé, admis au sacerdoce l'an dernier, est actuellement à Rome pour y terminer ses études théologiques.

FABLE LA MUTUALITE

Se montrer prévoyant
C'est loi de la nature ;
Et l'homme, en l'oubliant,
De la droite raison n'a cure.
Je n'en veux preuve avoir
Que le fait qu'on va voir.
Si l'histoire n'est pas de mise,
Que je sois battu sans remise !
Un homme avait femme et enfants
Qu'il chérissait extrêmement.
Il menait vie heureuse,
Sans avoir souvenir
De la capricieuse
Qui a nom : l'avenir.
Si la prévoyance de son épouse
Lui conseillait la mutualité,
Remède aux maux de la mortalité,
Il répondait d'une voix aigre-douce :
"A quoi bon ?
Je suis encore tout jeune homme,
Et vigoureux, ma foi, comme
Mirmillon."
Il n'est chêne que forte brise
Ne brise.
Un bon jour, attaqué par un rhume
entêté,
Notre présomptueux fut perdu de
Car l'ingrate phthisie [santé,
Se mit de la partie.
De sentir sa fin approcher,
Le mourant se prit à songer :
"Quitter la vie est pénible
A qui laisse une famille
Sans secours.
Aux beaux jours
Où régnait l'abondance,
J'eus le grand tort d'obéir à l'im-
prévoyance."

Morale de ceci,
Voici :
Tout homme sage
A la St-Joseph doit appartenir.
Aux jours d'orage
Vite elle va le secourir.

LE CENTIN COLLEGIAL

Cette œuvre est née sous le patronage de l'Union St-Joseph du Canada. Il s'agit de faire verser à chacun des membres de la Société un centin par mois dans le but de constituer un fonds spécial, à même lequel on puisera les ressources nécessaires pour assurer une solide instruction à des orphelins de sociétaires défunts.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada sont libres de participer ou de ne pas participer à l'œuvre du Centin Collégial. A eux cependant de se souvenir qu'un sacrifice infiniment petit assurera la vitalité à une œuvre infiniment grande ! Et ils ne refuseront pas leur obole au Centin Collégial.